

POLITIQUE D'ACHAT DURABLE

1. INTRODUCTION

Dans une chaîne d'approvisionnement de plus en plus mondialisée et complexe, l'achat durable est un élément clé pour influencer positivement les impacts environnementaux, sociaux et économiques. Cette politique sert de cadre à toutes les parties prenantes tout au long de la chaîne d'approvisionnement et garantit que nos pratiques commerciales répondent à la fois aux exigences actuelles et aux générations futures.

2. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique à tous les employés, cadres, filiales, partenaires commerciaux et fournisseurs qui sont directement ou indirectement impliqués dans les processus d'approvisionnement de Circet (Schweiz) AG - au niveau national et international.

3. OBJECTIFS ET OBLIGATIONS

Dans le but d'un approvisionnement responsable et durable, Circet (Suisse) SA a défini les priorités suivantes :

- Respect de toutes les exigences légales et réglementaires pertinentes.
- Intégration des questions environnementales, sociales et des droits de l'homme tout au long de la chaîne d'approvisionnement afin d'éviter les impacts négatifs et d'améliorer les conditions de travail.
- Promotion de pratiques durables chez les fournisseurs par une communication ciblée, des formations et des audits.
- Renforcer la transparence et la coopération avec les parties prenantes afin de garantir un approvisionnement responsable et traçable..
- Réduire les émissions du scope 3.1 (biens et services achetés) de 25 % d'ici 2030.

4. EXIGENCES OPÉRATIONNELLES

Notre stratégie d'achat comprend les engagements opérationnels suivants :

4.1 QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

- Certifications ISO 9001 (gestion de la qualité), ISO 14001 (gestion de l'environnement) ou ISO 45001 (gestion de la santé et de la sécurité au travail).
- Preuves de conditions de travail équitables, par exemple via la certification SA8000 ou l'adhésion à l'Ethical Trading Initiative (ETI).
- Stratégies de gestion environnementale mises en œuvre, y compris la réduction des émissions de CO₂, la consommation durable d'eau et la gestion des déchets.
- Approvisionnement en matériaux durable démontré, par exemple utilisation de matériaux recyclés.
- Transparence de la chaîne d'approvisionnement grâce à des rapports réguliers, à la divulgation des sous-traitants et à la participation à des audits de durabilité tels que les évaluations Ecovadis.
- Évaluations et audits réguliers des fournisseurs pour garantir des améliorations continues.
- Mise en œuvre de mesures de réduction des risques dans la chaîne d'approvisionnement.

4.2 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Préférence pour les fournisseurs qui utilisent des matériaux et des processus de production respectueux de l'environnement.
- Minimiser les déchets, les émissions et la consommation d'énergie tout au long de la chaîne de valeur.
- Respect des principes de l'économie circulaire grâce à des stratégies de recyclage et de réutilisation.

4.3 SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET PROTECTION DE LA SANTÉ

- Acquérir des équipements de protection individuelle (EPI) certifiés ou répondant à des normes de sécurité équivalentes. (par exemple : selon EN ISO 20345 pour les chaussures de sécurité ou EN 149 pour les masques respiratoires).
- Obtenir régulièrement un retour d'information de la part de ses propres collaborateurs sur l'utilisation et l'utilité des EPI afin de s'assurer qu'ils répondent aux exigences pratiques du travail quotidien.
- Garantir des conditions de travail équitables et sûres chez les fournisseurs.
- S'engager à ce que nos partenaires respectent les normes de santé et de sécurité au travail.
- Analyser systématiquement les risques et prendre des mesures de prévention pour éviter les accidents du travail et les atteintes à la santé.

4.4 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ÉTHIQUE

- Engagement à lutter contre la corruption, le travail des enfants et la discrimination.
- Communication transparente et collaboration avec les parties prenantes pour améliorer en permanence nos pratiques d'approvisionnement.
- Nous nous engageons à respecter les normes internationales en matière de développement durable, notamment en nous basant sur les Objectifs de développement durable (ODD), comme par exemple
 - ODD 5 : Égalité des sexes
 - ODD 7 : Énergie propre et abordable
 - ODD 8 : Travail décent et croissance économique
 - ODD 12 : Consommation et production durables
 - ODD 13 : Mesures de protection du climat
 - ODD 15 : Vivre sur terre
 - ODD 16 : Paix, justice et institutions fortes

5. MISE EN ŒUVRE ET RESPONSABILITÉ

- La direction est responsable de la mise en œuvre et du suivi de cette politique.
- Nos responsables des achats veillent à ce que tous les partenaires internes et externes concernés soient informés de cette politique et s'y conforment.
- La politique est régulièrement revue et, le cas échéant, mise à jour dans le cadre de la revue de direction afin de répondre aux nouvelles exigences et aux meilleures pratiques.

6. DISPOSITIONS FINALES

Cette politique d'achat durable fait partie intégrante de notre stratégie d'entreprise et s'applique à toutes les activités d'achat de notre entreprise. Tous les fournisseurs et partenaires sont encouragés à respecter ces principes et à contribuer activement à la réalisation de nos objectifs de durabilité.